

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*  
*En exercice : 11*

*Présents : 7*

*Pouvoirs : 2*

*Absents excusés : 4*

*Qui ont pris part à la délibération : 9*

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

=====

L'an deux mil vingt-trois et le 26 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY -, Mme PECHARD Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET - Mme ROURE

**3 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE D'EAU**

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par une administrée.

Afin de la soutenir et de l'aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de :

**1 - Mme X le 26/06/2023 (fact 1046397825) 386.66 €**

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate de la demanderesse,  
**PREND ACTE**
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA de la facture ci-dessus référencée pour un montant de **386.66 €**.

Pour extrait conforme, le 27 septembre 2023.

Signé :  
La Vice-présidente  
Véronique VIENOT